

## INFORMATIONS PRINCIPALES

### EMPRUNTEUR(S)

#### LOCATAIRE

Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_  
 Nom de l'employeur \_\_\_\_\_  
 Adresse actuelle \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

#### COLOCATAIRE

Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_  
 Nom de l'employeur \_\_\_\_\_

### OBJET DU FINANCEMENT

Financement du dépôt de garantie pour la prise à bail d'un logement situé

\_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

### CARACTERISTIQUES DU PRET

| Nature de fonds       | Montant du prêt* | Taux | Nb de mensualité(s) | Périodicité | Montant mensualité |
|-----------------------|------------------|------|---------------------|-------------|--------------------|
| Fonds réglementés 8/9 |                  | 0%   |                     | mensuelle   |                    |

| Différé de remboursement | Assurance | Coût total du crédit | TEG |
|--------------------------|-----------|----------------------|-----|
| 3 mois                   | néant     | 0 euro               | 0%  |

\*maximum 500 euros, dans la limite du dépôt de garantie

## ACCEPTATION DE L'OFFRE PRÉALABLE DE CRÉDIT

L'emprunteur et le co-emprunteur

- Déclarent accepter la présente offre de crédit, après avoir pris connaissance de toutes les conditions générales figurant au verso du feuillet à conserver et reconnaissent rester en possession d'un exemplaire de cette offre dotée d'un formulaire de rétractation.
- Certifient l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclarent sur l'honneur ne bénéficier d'aucune aide accordée pour le même motif par une institution et ne pas avoir déposé de demande similaire auprès d'un autre CIL/CCI.
- Déclarent sur l'honneur ne pas avoir déposé de dossier à la Commission de surendettement de la Banque de France en vue de l'élaboration d'un plan de redressement ou ne pas bénéficier d'un tel plan au moment de la demande d'AVANCE LOCA-PASS®.
- Autorisent le prêteur à procéder au déblocage des fonds à l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de l'acceptation de la présente offre.

L'avance est versée par défaut à l'emprunteur. Si vous souhaitez que le montant soit versé au bailleur, cochez cette case

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signatures :

**L'emprunteur**

Recopier la mention "lu et approuvé" puis signez

**Le co-emprunteur**

Recopier la mention "lu et approuvé" puis signez

Le Gic

Date \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_



## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

106666

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**Gic**  
 108 avenue Gabriel Péri  
 93586 Saint-Ouen Cedex

COMPTE A DÉBITER

| Codes     |         | N° du compte | Clé<br>R.I.B. |
|-----------|---------|--------------|---------------|
| Établisst | Guichet |              |               |
| _____     | _____   | _____        | _____         |

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU CPTÉ A DÉBITER

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_



## INFORMATIONS PRINCIPALES

### EMPRUNTEUR(S)

#### LOCATAIRE

Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_  
 Nom de l'employeur \_\_\_\_\_  
 Adresse actuelle \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

#### COLOCATAIRE

Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_  
 Nom de l'employeur \_\_\_\_\_

### OBJET DU FINANCEMENT

Financement du dépôt de garantie pour la prise à bail d'un logement situé

\_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

### CARACTERISTIQUES DU PRET

| Nature de fonds       | Montant du prêt* | Taux | Nb de mensualité(s) | Périodicité | Montant mensualité |
|-----------------------|------------------|------|---------------------|-------------|--------------------|
| Fonds réglementés 8/9 |                  | 0%   |                     | mensuelle   |                    |

| Différé de remboursement | Assurance | Coût total du crédit | TEG |
|--------------------------|-----------|----------------------|-----|
| 3 mois                   | néant     | 0 euro               | 0%  |

\*maximum 500 euros, dans la limite du dépôt de garantie

## ACCEPTATION DE L'OFFRE PRÉALABLE DE CRÉDIT

L'emprunteur et le co-emprunteur

- Déclarent accepter la présente offre de crédit, après avoir pris connaissance de toutes les conditions générales figurant au verso du feuillet à conserver et reconnaissent rester en possession d'un exemplaire de cette offre dotée d'un formulaire de rétractation.
- Certifient l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclarent sur l'honneur ne bénéficier d'aucune aide accordée pour le même motif par une institution et ne pas avoir déposé de demande similaire auprès d'un autre CIL/CCI.
- Déclarent sur l'honneur ne pas avoir déposé de dossier à la Commission de surendettement de la Banque de France en vue de l'élaboration d'un plan de redressement ou ne pas bénéficier d'un tel plan au moment de la demande d'AVANCE LOCA-PASS®.
- Autorisent le prêteur à procéder au déblocage des fonds à l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de l'acceptation de la présente offre.

**L'avance est versée par défaut à l'emprunteur. Si vous souhaitez que le montant soit versé au bailleur, cochez cette case**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signatures :

**L'emprunteur**

Recopier la mention "lu et approuvé" puis signez

**Le co-emprunteur**

Recopier la mention "lu et approuvé" puis signez

Le Gic

Date \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_



## BORDEREAU DE RÉTRACTATION

**A retourner uniquement en cas de rétractation au plus tard 14 jours après la date de signature de l'offre au GIC - 108 AVENUE GABRIEL PÉRI - 93586 SAINT OUEN CEDEX**

Je (nous), soussigné(s) \_\_\_\_\_ déclare(ont) renoncer à l'offre de prêt de \_\_\_\_\_ euros du Gic que j'avais (nous avons) acceptée le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ pour le financement de mon (notre) dépôt de garantie.

En cas de versement déjà effectué, je m'engage (nous nous engageons) à rembourser au Gic la totalité des sommes perçues.

**L'emprunteur**

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Recopier la mention "lu et approuvé" puis signez

**Le co-emprunteur**

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Recopier la mention "lu et approuvé" puis signez

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### ARTICLE 1 : ACCEPTATION DE L'OFFRE - RÉTRACTATION DE L'ACCEPTATION - CONCLUSION DU CONTRAT DE PRÊT

La présente offre est proposée par le Gic, organisme habilité à collecter et distribuer des fonds issus de la PEEC, conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du code de la Construction et de l'Habitation, dans le cadre du dispositif prévu par l'article 1er (B,3) de la convention du 3 Août 1998 entre l'Etat et l'UESL. La langue française est utilisée pour la présente offre et la relation contractuelle afférente.

Le Gic dispose de l'agrément N°43 délivré par l'ANPEEC, 10 rue Desaix 75015 PARIS, qui constitue l'organisme de contrôle. L'offre est valable pour une période de 30 jours.

#### - Acceptation de l'offre

Si cette offre vous convient, vous devez faire connaître au Gic que vous l'acceptez en lui renvoyant avec les justificatifs demandés un exemplaire de cette offre après l'avoir paraphée puis signée au verso.

#### - Rétractation de l'acceptation

Après avoir accepté cette offre, vous pouvez revenir sur votre engagement dans un délai de 14 jours calendaires révolus à compter de votre acceptation, en renvoyant au Gic le formulaire de rétractation joint à la présente offre de prêt. En aucun cas l'exercice de ce droit de rétractation ne donne lieu à un enregistrement sur un fichier.

#### - Conclusion du contrat de prêt - Agrément

Ce contrat, s'il est accepté par l'emprunteur, ne devient définitif qu'à la double condition que dans ce même délai de 14 jours, ledit emprunteur n'ait pas usé de sa faculté de rétractation et que le prêteur ait agréé l'emprunteur, après avoir vérifié l'exactitude des renseignements fournis et l'éligibilité de l'emprunteur au dispositif des aides LOCA-PASS®.

### ARTICLE 2 : VERSEMENT DES FONDS

La mise à disposition des fonds se fera à l'issue du délai légal de rétractation de 14 jours. Le Gic pourra toutefois, sur demande expresse de l'emprunteur, procéder au déblocage des fonds à partir du 8<sup>ème</sup> jour suivant l'acceptation de l'offre de prêt, dans le cadre d'un commencement d'exécution. Le déblocage des fonds vaut agrément de l'emprunteur par le prêteur.

### ARTICLE 3 : INDIVISIBILITÉ - PLURALITÉ D'EMPRUNTEURS

Toutes les obligations résultant du présent prêt, en principal, intérêts et accessoires sont stipulées indivisibles entre les héritiers et les ayants droit de l'emprunteur, de telle sorte que leur exécution pourra être réclamée pour le tout, à n'importe lequel d'entre eux. En cas de pluralité d'emprunteurs, ceux-ci seront réputés agir solidairement entre eux.

### ARTICLE 4 : REMBOURSEMENT DU PRÊT

#### A - PÉRIODE DE DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT :

- durée fixée à 3 mois non renouvelable.
- prise d'effet le 30 du mois suivant la mise à disposition des fonds

#### B - PÉRIODE D'AMORTISSEMENT :

La période d'amortissement débute à l'issue de la période de différé.

### ARTICLE 5 : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Les échéances sont le 30 du mois et les remboursements se font par prélèvement automatique le 5 du mois suivant la date de l'échéance. Il appartient à l'emprunteur de s'assurer que son compte présente une provision suffisante pour que les prélèvements soient réglés à la date prévue. L'emprunteur autorise expressément le Gic à représenter les échéances impayées à la date prévue, en totalité ou par fraction.

### ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

L'emprunteur aura la faculté de rembourser le prêt par anticipation, partiellement ou en totalité, moyennant un préavis d'un mois. Le remboursement anticipé s'effectuera sans indemnité.

### ARTICLE 7 : CHANGEMENT DE DOMICILE, DE DOMICILIATION BANCAIRE

L'emprunteur s'oblige à avertir le Gic par courrier de tout changement de domicile ou de domiciliation bancaire. Le Gic lui précisera alors l'échéance à partir de laquelle ses nouvelles coordonnées seront prises en compte.

### ARTICLE 8 : EXIGIBILITÉ

Toutes les sommes dues au titre du présent contrat tant en principal qu'en intérêts deviennent de plein droit immédiatement exigibles dans l'un des cas suivants :

- Décès de l'emprunteur
- Utilisation des fonds prêtés pour un objet autre que celui défini par le présent contrat.
- Défaut de paiement d'une échéance ou de toute autre somme due au Gic à titre quelconque, en vertu des présentes.
- Manquement par l'emprunteur à l'un des engagements par lui contractés ou inexécution de l'une des déclarations par lui effectuées.

En cas de cessation d'occupation du logement à titre de résidence principale, l'emprunteur disposera d'un délai de 3 mois pour rembourser au Gic la totalité des sommes restant dues. Le Gic n'aura pas à faire prononcer en justice la déchéance du terme qui lui demeure acquise, nonobstant tout paiement ou régularisation postérieur à l'exigibilité obtenue de plein droit.

### ARTICLE 9 : DÉFAILLANCE DE L'EMPRUNTEUR

En cas de défaillance de l'emprunteur, le Gic pourra :

- soit exiger le remboursement immédiat du capital restant dû. Dans ce cas, les sommes produiront, à compter de la mise en demeure, des intérêts de retard au taux légal, et l'emprunteur sera redevable d'une indemnité égale à 8 % du capital restant dû à la date de défaillance.
- soit ne pas exiger ce remboursement. Dans ce cas, il sera demandé à l'emprunteur défaillant une indemnité égale à 8 % des échéances impayées. Cependant, dans le cas où le prêteur accepte des reports d'échéances à venir, le montant de l'indemnité est ramené à 4 % des échéances reportées.

### ARTICLE 10 : FRAIS

L'emprunteur s'engage à prendre en charge les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt et du recouvrement de ses échéances, et notamment les frais de prélèvement impayés, facturés au prêteur par sa banque.

### ARTICLE 11 : LES POSSIBILITÉS DE RECOURS

L'emprunteur dispose d'une faculté de réclamation en adressant un courrier à Madame La Directrice Générale du GIC, 108 AVENUE GABRIEL PÉRI 93586 SAINT OUEN CEDEX.

### ARTICLE 12 : INFORMATIONS

Les informations recueillies dans la présente offre et dans les documents ayant servi à établir cette offre seront traitées informatiquement. Ce traitement a pour finalités principales l'étude et la gestion du dossier.

Ces informations feront l'objet d'une communication extérieure pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires et seront notamment transmises à l'UESL et à l'ANPEEC. Elles pourront également faire l'objet d'une communication extérieure pour les nécessités de la gestion, notamment à l'employeur au titre du bilan de services. Enfin, elles pourront être communiquées à des tiers aux fins de prospection.

Conformément à la loi du 6 Août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous par courrier au GIC, Direction Marketing, 108 AVENUE GABRIEL PÉRI 93586 SAINT OUEN CEDEX.

® AVANCE LOCA-PASS est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

**Action Logement** - Les entreprises s'engagent avec les salariés

**Vous avez entre vos mains une offre préalable de prêt « AVANCE LOCA-PASS® » en 2 exemplaires.**

## ● Comment compléter les documents ?

Pour accepter l'offre de prêt « AVANCE LOCA-PASS® », le locataire et le colocataire doivent :

1) **compléter l'offre de prêt avec :**

- les informations personnelles demandées : nom, prénom, date de naissance, adresse du logement, nom de l'employeur
- le montant du dépôt de garantie tel qu'il figure sur le bail, dans la limite de 500 €.
- la durée du prêt souhaitée : 3, 6, 9, 12, ou 25 mois
- le montant de la mensualité : il suffit de diviser le montant du prêt par la durée souhaitée, en vérifiant que la mensualité est supérieure à 20 € (si ce n'est pas le cas, il vous suffit de choisir une durée plus courte)

Exemple :

Votre dépôt de garantie est de 500 €, vous choisissez une durée du prêt égale à 18 mois

Mensualité du prêt = 500 : 18 = 28 € par mois, que le locataire commencera à rembourser après un différé de 3 mois.

2) **dater et signer** l'offre dans le cadre qui leur est réservé en ajoutant la mention «lu et approuvé»

3) **compléter et signer** la demande d'autorisation de prélèvement

## ● Quels documents conserver ?

Le locataire et le colocataire conservent **un exemplaire de l'offre de prêt signée** avec le formulaire de rétractation. S'ils ne souhaitent plus bénéficier de l'offre du Gic après l'avoir acceptée, ils disposent de 14 jours pour renvoyer au Gic le formulaire de rétractation signé.

## ● Quels documents renvoyer au GIC ?

**Dans tous les cas le(s) locataire(s) renvoie(nt) au GIC les documents suivants :**

- l'exemplaire « prêteur » de l'offre de prêt signée
- une photocopie des pièces d'identité du locataire et du colocataire
- un RIB de leur compte courant
- un RIB du bailleur, si versement de l'avance directement au bailleur
- la photocopie du bail signé

**Gic**  
**Direction des Services Clients**  
**108 AVENUE GABRIEL PERI**  
**93586 SAINT OUEN CEDEX**

**Et selon leur(s) situation(s) les pièces suivantes :**

Pour les salariés d'entreprises :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou, à défaut, copie du contrat de travail

Pour les intérimaires :

- Copie du contrat de mission

Pour les retraités depuis moins de 5 ans :

- Justificatif du départ en retraite

Pour les moins de 30 ans et en recherche d'emploi :

- Photocopie de la carte de demandeur d'emploi ou attestation ASSEDIC

Pour les étudiants :

- Justificatif de la bourse d'Etat ou copie du bulletin de salaire ou convention de stage

## ● Comment s'effectue le versement de l'avance LOCA-PASS® ?

Il s'effectue par virement, sous quinzaine, à l'ordre du locataire ou du bailleur selon l'option choisie.

**L'avance LOCA-PASS® est accessible sous réserve d'avoir signé un bail depuis moins de 2 mois**